

## AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE****I.1) NOM ET ADRESSES**

**Ile de France Mobilités**, Numéro national d'identification : 28750007800012,  
39 bis-41 rue de Châteaudun, Point(s) de contact : M. Laurent PROBST, directeur général d'Ile de France Mobilités –  
Mme Juliette VINCK – Contrats et Tarification, département Mise en concurrence, 75009, PARIS, F,  
Téléphone : (+33) 01 47 53 28 00, Courriel : [csp-tn@iledefrance-mobilites.fr](mailto:csp-tn@iledefrance-mobilites.fr), Code NUTS : FR101

**Adresse(s) internet :**Adresse principale : <https://www.iledefrance-mobilites.fr>Adresse du profil acheteur : <http://achatpublic.com>**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre activité : TRANSPORT : service de chemin de fer urbain et non urbain de tramway

**I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE****SECTION II : OBJET****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.1.1) Intitulé : Contrat de service public pour l'exploitation de services ferroviaires de voyageurs et une partie de la gestion de l'infrastructure : Trams-Trains T4 et T11 et branche Esbly-Crécy de la ligne P**

Numéro de référence : TN-2021-001

**II.1.2) Code CPV principal :** Descripteur principal : 60210000 - Descripteur supplémentaire :**II.1.3) Type de marché / Services**

**II.1.4) Description succincte :** Le contrat de service public ferroviaire, a pour objet l'exploitation des services et une partie de la gestion de l'infrastructure des lignes de Trams-Trains T4, T11 et de la branche Esbly-Crécy de la ligne P. Le contrat relève de deux autorités concédantes (Ile-de-France Mobilités et SNCF Réseau) réunies au sein d'un groupement d'autorités concédantes. Le contrat est un contrat de service public relatif à des services de transports ferroviaire de voyageurs régi par les articles L2121-14 et suivants du code des transports;

**II.1.5) Valeur totale estimée :** Valeur hors TVA : 815 000 000 euros

Méthode utilisée pour calculer la valeur estimée de la concession :

**II.1.6) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : non**II.1.7) Valeur totale du marché :** Valeur hors TVA 657 625 590 euros ou

Offre la plus basse : euros / Offre la plus élevée : euros prise en considération (Hors TVA)

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

**II.2) DESCRIPTION****II.2.1) Intitulé :** Lot n° :**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) / Code CPV principal :** 60112000 - Descripteur supplémentaire :**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR1 - Lieu principal d'exécution :

**II.2.4) Description des prestations :** L'Opérateur se verra principalement confier les prestations suivantes : • La préparation de la mise en service (pré-exploitation) ; • L'exploitation des circulations ferroviaires et l'organisation des circulations routières de substitution sur le périmètre géographique, en cas de situation perturbée ; • La gestion opérationnelle des circulations (GOC) sur les lignes T4 et T11 ; • La maintenance de l'infrastructure de la section urbaine de la ligne T4 ; • Potentiellement, la maintenance de l'infrastructure sur la section non urbaine de la ligne T4, dans le cadre d'une prestation supplémentaire éventuelle ; • Pour les lignes T4 et T11, les missions du chef de file prévues par le décret no 2017-440 du 30 mars 2017 relatives à la sécurité des transports publics guidés ; • Des missions de gestion des gares (sous réserve du décret à paraître et le cas échéant de la conclusion d'une convention entre IDFM et SNCF Gares & Connexions) ; • La gestion des gares sur la section urbaine du T4 ; • L'information voyageurs ; • La commercialisation de titres de transport ; • Les missions de sûreté à bord et dans les gares et stations seront précisées dans le DCE ; • La lutte contre la fraude ; • La gestion, la garde, l'entretien et la maintenance des matériels roulants et des équipements en gares nécessaires à l'exécution du service, étant précisé que l'ensemble de ces biens sont mis à disposition de l'Opérateur ; • L'exploitation et la gestion des installations de service attenantes, dont le site de maintenance et de remisage de Noisy-le-Sec, qui sera mis à disposition de l'Opérateur ; • Le cas échéant, la maintenance des consignes vélo ; • La gestion de l'ensemble du personnel nécessaire à l'exercice de ses missions ; • La gestion du bon état de fonctionnement des biens mis à sa disposition et notamment les opérations d'entretien et de maintenance

**II.2.5) Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Critères :

1. La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

**II.2.7) Durée de la concession / Durée en mois :** 100**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

**II.2.14) Informations complémentaires :** L'Opérateur exploitera le service à ses risques et périls dans le respect des principes d'égalité, de neutralité et de continuité et des conditions réglementaires propres au transport ferroviaire.

Mots descripteurs : Délégation de service public, Prestations de services, Transport

### II.3) DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION :

#### SECTION IV : PROCÉDURE

##### IV.1) DESCRIPTION

**IV.1.1) Forme de la procédure :** Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Explication :

##### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

**IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :** Procédure négociée restreinte

##### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.2.1) Publication antérieure relative à cette procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 133-355061 du 17/07/2021

#### SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Lot n° :

**Intitulé : Contrat de service public pour l'exploitation de services ferroviaires de voyageurs et une partie de la gestion de l'infrastructure : TramsTrains T4 et T11 et branche Esbly-Crécy de la ligne P**

**Une concession/un lot est attribué(e) : oui**

##### V.1) Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

##### V.2) Attribution de concession

**V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession :** 12 octobre 2023

##### V.2.2) Informations sur les offres

\* Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : oui

**V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire :** Groupement KEOLIS (mandataire) et SNCF Voyageurs, Numéro national d'identification : 552111809, 266 avenue du Président Wilson - Bâtiment Le Stadium, La Plaine Saint Denis, F, Code NUTS : FR106

Le concessionnaire est une PME : non

SNCF Voyageurs (co-traitant), Numéro national d'identification : 519037584, 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93200, SAINT-DENIS, F, Code NUTS : FR106

Le concessionnaire est une PME : non

##### V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement :

Valeur initiale totale estimée du marché/du lot/de la concession : 815 000 000 euros H.T

Valeur totale de la concession/du lot : 657 625 590 euros

Recettes provenant du paiement de redevances et d'amendes par les usagers : euros

Prix, paiements ou autres avantages financiers accordés par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : euros

Tout autre détail pertinent concernant la valeur de la concession conformément à l'article 8, paragraphe 3, de la directive :

#### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

##### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le contrat de service public a été signé par les personnes dûment habilitées des entités suivantes : le concessionnaire, SNCF Réseau et IDFM aux dates respectives suivantes : 25, 26 et 27/10/2023. Dans le respect des secrets protégés par la loi, le contrat de service public, ainsi que la délibération du 13/10/2023 portant choix du concessionnaire et approbation du contrat de service public objet du présent avis, peuvent être consultés avec prise de copie possible sur demande écrite et sur rendez-vous dans les locaux d'idfm, à l'adresse postale suivante : 39 bis-41 rue de Châteaudun, 75009 Paris. Les demandes peuvent être adressées à l'adresse électronique suivante [csp-tn@iledefrance-mobilites.fr](mailto:csp-tn@iledefrance-mobilites.fr) ou par voie postale à l'adresse susmentionnée

##### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr), Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunaladministratif.fr/>

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

**VI.4.3) Introduction de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Un référé contractuel (article L. 551-13 du CJA) pourra être formé dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat (article R. 551-7 du CJA), sauf pour le requérant à avoir saisi le juge du référé précontractuel (art. L. 551-1 et s. du code de justice administrative) ou à avoir été en mesure de le saisir. Tout tiers dispose d'un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis pour contester la validité du contrat de service public (en application de la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994). Ce recours peut être accompagné d'un référé suspension (art. L. 521-1 du Code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir pourra être formé contre les actes détachables des contrats n'entrant pas dans le champ d'application du recours en contestation de validité du contrat, dans les deux mois à compter de leur notification ou publication en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75004, PARIS, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00,

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr), Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunaladministratif.fr/>

##### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18 décembre 2023